



SIVUCOP

Délibération 2026-01

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 30 JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet à 15h00, sous la présidence de M. Laurent BAIVEL, Président.

	Délégués titulaires		Délégués Suppléants	
Verneuil-sur-Seine	Michel DEBJAY		Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	X	Nadia BEN ALLA	
	Anthony HERRY	X	Ania REDJDAL	X
Vernouillet	Pascal COLLADO	X	Patrick SAGET	X
	Laurent BAIVEL	X	Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU		Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 23/01/2026

Date d'affichage : 23/01/2026

Nombre de délégués :

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER
CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2026
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SIVUCOP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération N° 2025-11 du 15 avril 2025 relative au vote du budget primitif du SIVUCOP pour l'exercice 2025,

Vu le budget primitif du SIVUCOP 2025,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2025 au chapitre 21, s'élevaient à 40 000.00 €, le quart étant **10 000 €**.

Les crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2025 au chapitre 23, s'élevaient à 1 719 161.74 €, le quart étant **429 790.44 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2026 les crédits d'investissement ci-après :

Au chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 10 000€ pour des travaux sur le réseau de vidéoprotection, d'aménagement du centre opérationnel ou l'achat de mobilier comme suit :

- 21351-installations générales, agencements, aménagements des constructions – 7 500.00€
- 21848-mobilier - 1 250.00€
- 2188-autres immobilisations corporelles – 1 250.00€

Au chapitre 23 : Immobilisations en cours : 429 790.44 € pour les travaux de fourniture et pose du matériel de vidéoprotection sur le compte 2315 (Installations, matériel et outillage techniques).

S'ENGAGE à voter au budget 2026 les sommes correspondantes aux différents chapitres concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Laurent BAIVEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.